

Elaboration du PLUi

Débat du PADD

en conseil communautaire

10 décembre 2025



Projet d'Aménagement et de Développement Durables

L'avancement du PLUi

DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Photographie du territoire à l'instant T

Cette étape fonde la connaissance du territoire et la justification des choix

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES



Définition des orientations de développement

Projet politique définissant les orientations de développement

PIECES REGLEMENTAIRES



Traduction spatiale et réglementaire des actions définies dans le P.A.D.D

Définition des normes opposables aux autorisations d'urbanisme

ARRET DU PLUI



Rédaction, justification des choix et évaluation des incidences sur l'environnement

Validation de la phase d'études par les élus



L'avancement du PLUi

CONSULTATION DES PPA



Recueil des avis de
toutes les personnes
publiques associées

ENQUETE PUBLIQUE



Phase d'information
et de recueil des ob-
servations du public

APPROBATION



Intégration des
observations des PPA
et de la population

APPLICATION



Application du
nouveau document
sur le territoire



Son rôle et sa conception

■ Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est un **document simple et concis** qui donne une information claire aux citoyens sur le projet de territoire.

■ Il s'agit de la **pièce centrale** du PLUi exprimant une vision à long terme du territoire : il expose un **projet politique** répondant aux enjeux du territoire.

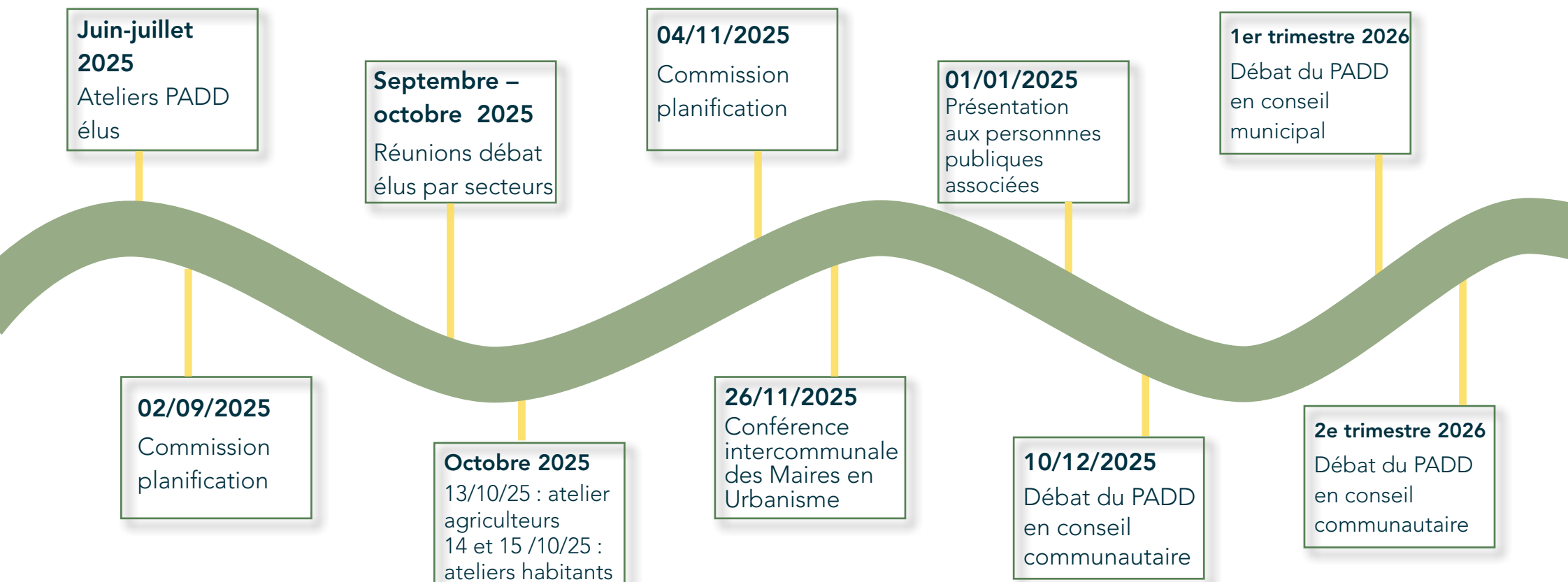
■ Il est débattu en Conseil Communautaire et dans chaque Conseil Municipal au minimum 2 mois avant l'arrêt du PLUi.

■ Le PADD n'est pas modifié au cours de la vie du PLUi, excepté pour un projet d'intérêt général.

■ Le PADD fixe les actions qui visent à définir une vision commune du développement du territoire autour d'un projet de territoire partagé valorisant les complémentarités et les spécificités de chaque commune.

**Quel territoire
voulons-nous ?**

La finalisation du PADD



Le débat du PADD

Article L 153-12 du Code de l'urbanisme

«Un **débat** a lieu au sein de l'organe délibérant de **l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux** ou du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Lorsque le plan local d'urbanisme est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale, le débat prévu au premier alinéa du présent article au sein des conseils municipaux des communes membres est réputé tenu s'il n'a pas eu lieu au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.»



Les ateliers thématiques

Acteurs :

- Personnes Publiques Associées
- Personnes ressources
- Elus communautaires
- Elus communaux

6 ateliers thématiques :

- 23/06/2025 : Biodiversité : espaces naturels, agricoles et forestiers
- 23/06/2025 : Paysages et territoires en transition
- 25/06/2025 : Stratégie économique et touristique
- 02/07/2025 : Objectifs et scénarii de développement démographique et du logement
- 02/07/2025 : Habitat, forme urbaine et patrimoine
- 04/07/2025 : Equipements, services à la population et mobilités

**76 contributeurs
dont 54 élus**





LES REUNIONS-DEBATS AVEC LES ELUS PAR SECTEUR

Les réunions débats

4 présentations du PADD ouvertes à tous les élus :

- 29/09/2025 : Betplan
- 30/09/2025 : Sainte-Aurence-Cazaux
- 06/10/2025 : Saint-Elix-Theux
- 07/10/2025 : Idrac-Respaillès

Débat autour de différents thèmes :

- consommation d'espace
- besoin de logements
- rénovation et réinvestissement des logements existants
- mobilités et déplacements
- maintien des équipements, commerces et services
- identification du patrimoine naturel lié à l'eau
- développement des ENR
- soutien aux projets agricoles et au maintien des exploitations
- gestion des risques



74 élus

LA CONCERTATION AVEC LA POPULATION



La concertation

3 ateliers à destination de la population : théâtre forum et exposition du P.A.D.D

- 13 octobre 2025 – Saint-Michel : Atelier participatif à destination des agriculteurs
- 14 octobre 2025 – Castex : Atelier participatif à destination des habitants
- 15 octobre 2025 – Belloc-Saint-Clamens : Atelier participatif à destination des habitants

Débat autour de différents thèmes :

- l'installation de nouveaux agriculteurs et la transmission des exploitations
- les règles de constructibilité et l'intégration des bâtiments
- l'évolution des paysages et la préservation du végétal
- la mobilisation des logements existants et la rénovation du patrimoine
- les mobilités et le développement du vélo
- les commerces de proximité
- l'adaptation au changement climatique et les ENR
- le stockage et la gestion de la ressource en eau

90 participants



A map of the P.A.D.D. region, which is a large, irregularly shaped area with a grey border. The text "Votre P.A.D.D." is centered over the map.

Votre P.A.D.D.

Votre projet

Le projet de territoire de la Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne s'articule autour de 4 axes :

1

Renforcer l'image
d'un territoire
accueillant, attractif
et fidèle à son
authenticité

2

Offrir les conditions
d'un cadre de vie
qualitatif

4

Soutenir une
économie locale
diversifiée, ancrée
dans les ressources
du territoire

3

Préserver et valoriser
les richesses
environnementales
du territoire

**AXE 1 : Renforcer
l'image d'un territoire
accueillant, attractif et
fidèle à son authenticité**

Orientation 1.1 : Mettre en œuvre un projet garantissant un développement équilibré en s'appuyant sur les complémentarités du territoire

CONSTATS

- ▶ Un territoire attractif qui accueille des habitants issus d'autres espaces, mais une dynamique démographique fragilisée par le vieillissement de la population
- ▶ Un parc de logements à adapter aux besoins des ménages, au vieillissement de la population et à l'accueil de nouveaux habitants
- ▶ Un modèle urbain diffus impactant la dynamique des centres, les paysages et la consommation d'espace
- ▶ L'évolution récente de la démographie et du parc de logements : la perte de 300 habitants et la création de 60 logements entre 2017 et 2021

ENJEUX

- ▶ La mise en œuvre d'un projet de territoire partagé et dynamique avec l'élaboration du PLUi intégrant les projets et les liens à large échelle, notamment les objectifs du SCoT de Gascogne
- ▶ Le développement d'un modèle d'urbanisation limitant l'impact sur l'environnement, l'agriculture et les paysages
- ▶ L'intégration des enjeux de sobriété foncière dans le projet de développement intercommunal

Orientation 1.1 : Mettre en œuvre un projet garantissant un développement équilibré en s'appuyant sur les complémentarités du territoire

Action 1.1.1 : Renouer avec la croissance démographique pour favoriser le renouvellement de la population

- Poursuivre l'objectif de maintenir la population et d'accueillir de nouveaux habitants pour palier le vieillissement de la population
- Assurer un rôle d'accueil à chaque commune en répartissant géographiquement les objectifs de population, en cohérence avec l'armature territoriale définie
- Inscrire le projet intercommunal dans une trajectoire d'accueil d'environ 1 000 habitants supplémentaires entre 2021 et 2040

Action 1.1.2 : Traduire le scénario démographique en garantissant une production de logements cohérente et progressive

- Cibler un objectif de production de 900 logements entre 2021 et 2040
- Répondre à l'arrivée de nouveaux habitants tout en garantissant les conditions de maintien de la population résidente (desserrement des ménages)

Action 1.1.3 : Conserver l'identité rurale du territoire en maîtrisant la consommation du foncier agricole et naturel

- S'inscrire dans une trajectoire de réduction de la consommation d'espace en déclinaison des objectifs de la loi Climat et Résilience et territorialisée via le SCoT à l'échelle locale : viser une réduction de 59 % par rapport à la période de référence.
- Fixer un objectif global (habitat, économie et équipement) de consommation d'ENAF à hauteur de 88 ha (55 ha à horizon 2030, 74 ha à horizon 2035 et 88 ha à horizon 2040)

Orientation 1.1 : Mettre en œuvre un projet garantissant un développement équilibré en s'appuyant sur les complémentarités du territoire



Des objectifs fixés par le SCoT de Gascogne

Pour la période 2017-2040, le SCoT de Gascogne fixe des objectifs en termes d'accueil d'habitants et de production de logements, à l'échelle des 37 communes et répartis par niveau de polarité dans l'armature urbaine.

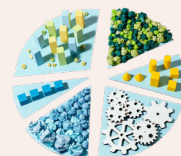
Objectifs ramenés à la période 2021-2040



► Accueil de 1 000 habitants



► Création de 900 logements



► Consommation maximale de 88 ha pour tous les projets du territoire

Orientation 1.2 : Structurer un développement résilient en appui du maillage territorial

CONSTATS

- ▶ Une trame urbaine rurale préservée en héritage des modèles traditionnels
- ▶ Un territoire étendu maillé de bourgs et de noyaux villageois sous influence de pôles locaux (Auch, Tarbes, Mirande, Trie/B, Rabastens...)
- ▶ La présence de petits pôles répondant aux besoins de proximité des habitants : Villecomtal/Arros et Saint Michel
- ▶ Une diffusion de l'urbanisation sur le territoire impactant les impératifs de mobilité des habitants et les besoins en services

ENJEUX

- ▶ La construction d'un projet de territoire maintenant l'équilibre urbain / rural en trouvant une organisation harmonieuse dans la réponse aux besoins de la population
- ▶ La poursuite du développement de projets maîtrisés et cohérents avec les besoins en logements des populations installées et à accueillir
- ▶ La définition d'un projet urbain cohérent avec le rôle de chaque centre, permettant de valoriser son patrimoine et de poursuivre sa dynamisation
- ▶ La mise en oeuvre de l'étude de densification des zones déjà urbanisées

Orientation 1.2 : Structurer un développement résilient en appui du maillage territorial

Action 1.2.1 : Conduire un projet d'accueil structuré autour de l'armature urbaine et fondé sur les complémentarités des communes

- Renforcer l'attractivité et les fonctions des pôles structurants de Villecomtal-sur-Arros et Saint-Michel, pour en faire des relais de centralité à l'échelle du territoire
- Définir une politique d'aménagement tenant compte du niveau d'équipement, de l'accessibilité et du potentiel de développement de chaque commune
- Soutenir les secteurs géographiques les plus fragiles en consolidant les projets existants et favorisant les projets d'attractivité ciblés

Action 1.2.2 : Assurer un développement raisonné et équilibré

- Prioriser la mobilisation des espaces en densification dans les centralités villageoises et hameaux constitués pour limiter la pression sur les espaces agricoles, naturels et forestiers
- Encadrer l'évolution du bâti dans les zones diffuses et hors des noyaux villageois et permettre les changements de destination du bâti agricole
- Accueillir le développement au plus près des équipements, des commerces et services à la population
- Privilégier dans la mesure du possible des formes d'aménagements mixtes afin d'assurer une gestion économe et optimisée du foncier

Action 1.2.3 : Accompagner le réinvestissement des centres ruraux

- Orienter le développement dans les centralités villageoises pour redynamiser les noyaux de vie existants
- Réinvestir les centres ruraux en s'inscrivant dans la trame bâtie traditionnelle pour préserver l'identité des villages tout en accompagnant leur évolution
- Mener une politique volontariste de reconquête des logements (vacants) :
 - en encourageant la rénovation du bâti ancien
 - en orientant les politiques d'aménagement vers de la réhabilitation plutôt que vers de la construction neuve

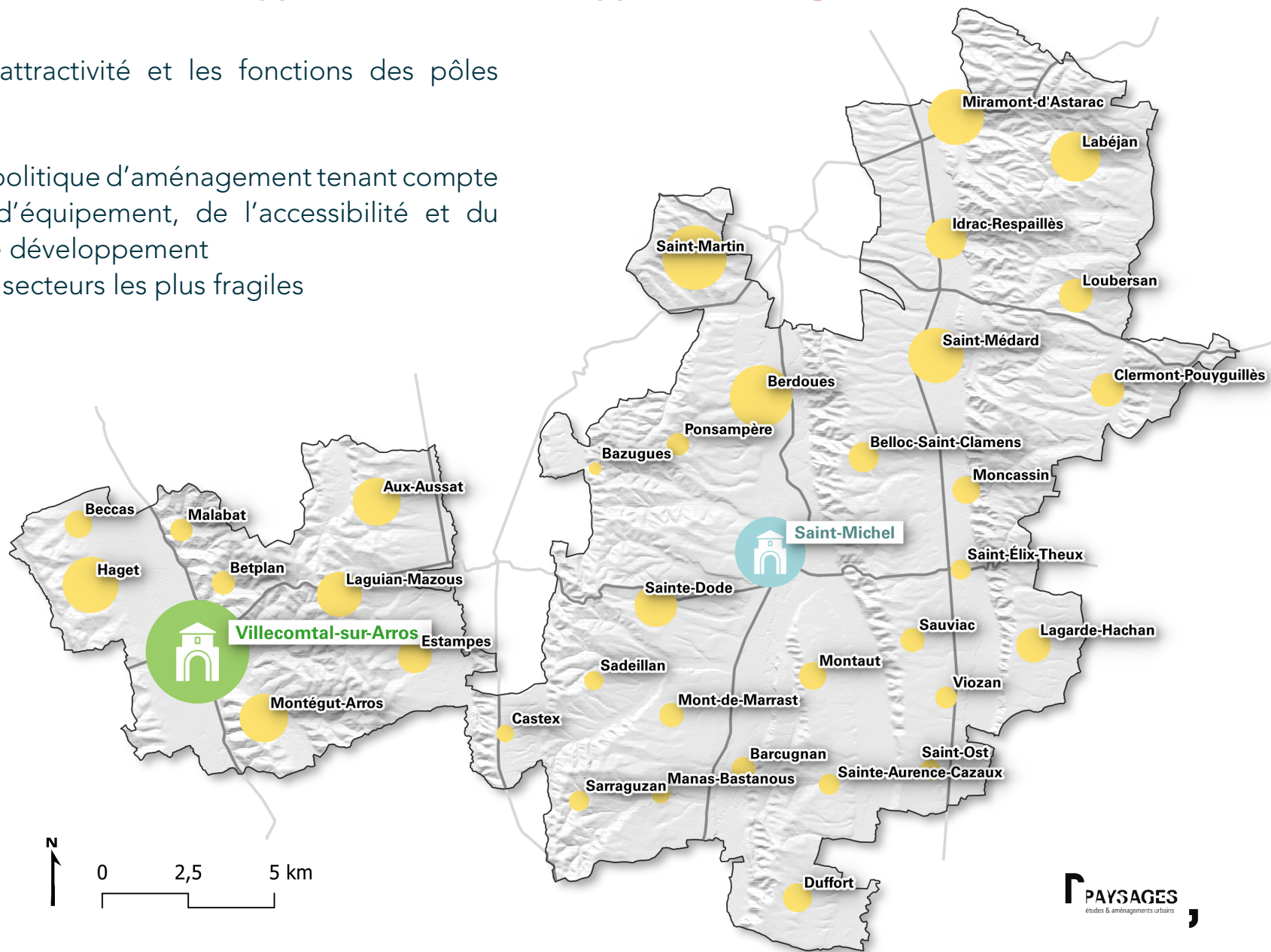
Orientation 1.2 : Structurer un développement résilient en appui du maillage territorial



- Renforcer l'attractivité et les fonctions des pôles structurants



- Définir une politique d'aménagement tenant compte du niveau d'équipement, de l'accessibilité et du potentiel de développement
- Soutenir les secteurs les plus fragiles



Orientation 1.3 : Favoriser un habitat adapté aux multiples parcours de vie et accessible à tous

CONSTATS

- ▶ Une offre monospécifique : la maison individuelle en propriété
- ▶ Une faible représentation des logements de petites tailles et locatifs ne permettant pas de répondre à toutes les étapes du parcours résidentiel
- ▶ Une concentration de l'offre mixte sur les pôles et sur quelques projets d'initiative communale

ENJEUX

- ▶ L'adaptation des logements en réponse au vieillissement de la population, appelant un maintien au domicile
- ▶ Le développement d'une offre de logements adaptée à l'accueil de nouveaux ménages (jeunes, actifs, personnes isolées, ...)
- ▶ Le renforcement de l'offre locative et la diversification des statuts d'occupation pour répondre à une diversité de besoins

Orientation 1.3 : Favoriser un habitat adapté aux multiples parcours de vie et accessible à tous

Action 1.3.1 : Diversifier l'offre de logements en réponse aux besoins différenciés des ménages

- Répartir une offre de logements diversifiée, complémentaire et cohérente avec le profil des communes et des habitants : jeunes, personnes seules, familles, seniors, personnes fragiles...
- Mettre en œuvre une stratégie résidentielle permettant à chaque génération de rester ou de s'installer durablement dans sa commune :
 - développer une offre de logements en lien avec l'évolution des profils résidentiels, par exemple : personnes seules, familles monoparentales, jeunes ménages...
 - étendre l'offre de logements locatifs et/ou sociaux pour répondre à la pluralité des parcours de vie
 - anticiper les besoins liés au vieillissement et au handicap en encourageant l'émergence de logements accessibles et inclusifs : logements PMR, de plain-pied, petites surfaces, à proximité des services...
- Faciliter l'accès au logement pour les actifs en soutenant des projets de primo-accession et en développant le logement saisonnier

Action 1.3.2 : Encourager des formes urbaines inclusives et qualitatives

- Impulser des formes urbaines mixtes pour répondre aux besoins tout en accompagnant une densité acceptable pour les habitants
- Accompagner les projets d'habitat participatif, intergénérationnel, partagé... favorisant les échanges et la solidarité, notamment en réponse au vieillissement de la population
- Développer une offre locative de logements de petites et moyennes tailles
- Permettre l'implantation d'habitat alternatif sur des secteurs adaptés

Orientation 1.4 : Préserver l'identité paysagère et patrimoniale du territoire

CONSTATS

- ▶ Une diversité paysagère marquée par le relief des vallées dissymétriques, l'eau, la végétation, les boisements et les cultures
- ▶ Une structure paysagère forte qui préserve une image stable pour le territoire mais banalisée progressivement par endroits par l'apparition d'un tissu pavillonnaire diffus
- ▶ Une identité patrimoniale historique encore marquée (fermes-équerrés, conservation des bâtis construits avec d'anciennes méthodes...) mais parfois peu considérée ou menacée de disparition

ENJEUX

- ▶ La préservation et la valorisation du patrimoine paysager et bâti
- ▶ La valorisation des atouts paysagers et culturels pour renforcer l'attractivité territoriale
- ▶ La gestion raisonnée des évolutions urbaines et agricoles

Orientation 1.4 : Préserver l'identité paysagère et patrimoniale du territoire

Action 1.4.1 : Préserver les structures paysagères majeures du territoire

- Protéger les points de vue remarquables : chaîne des Pyrénées, lignes de crêtes boisées, ribères et vallées ouvertes...
- Encadrer les projets d'urbanisme et d'énergies renouvelables selon leur impact visuel, notamment en crête ou dans les zones agricoles ouvertes
- Maintenir et préserver les éléments structurants de la mosaïque paysagère (haies, arbres isolés, mottes castrales, routes de crêtes, motifs traditionnels serre/boubée/ribère)

Action 1.4.2 : Valoriser la dimension patrimoniale dans les projets d'aménagement

- Préserver l'identité architecturale locale comme composante du cadre de vie en s'appuyant sur des prescriptions adaptées
- Maintenir les éléments patrimoniaux traditionnels et identitaires de l'Astarac dans les projets d'aménagement et de construction : murs en terre crue et en damier, colombages, couleurs...
- Encourager les projets mêlant patrimoine et enjeu contemporain pour répondre aux aspirations des ménages d'aujourd'hui et de demain
- Accompagner la reconversion du bâti ancien (granges, maisons, anciennes écoles...) vers d'autres usages

Orientation 1.4 : Préserver l'identité paysagère et patrimoniale du territoire

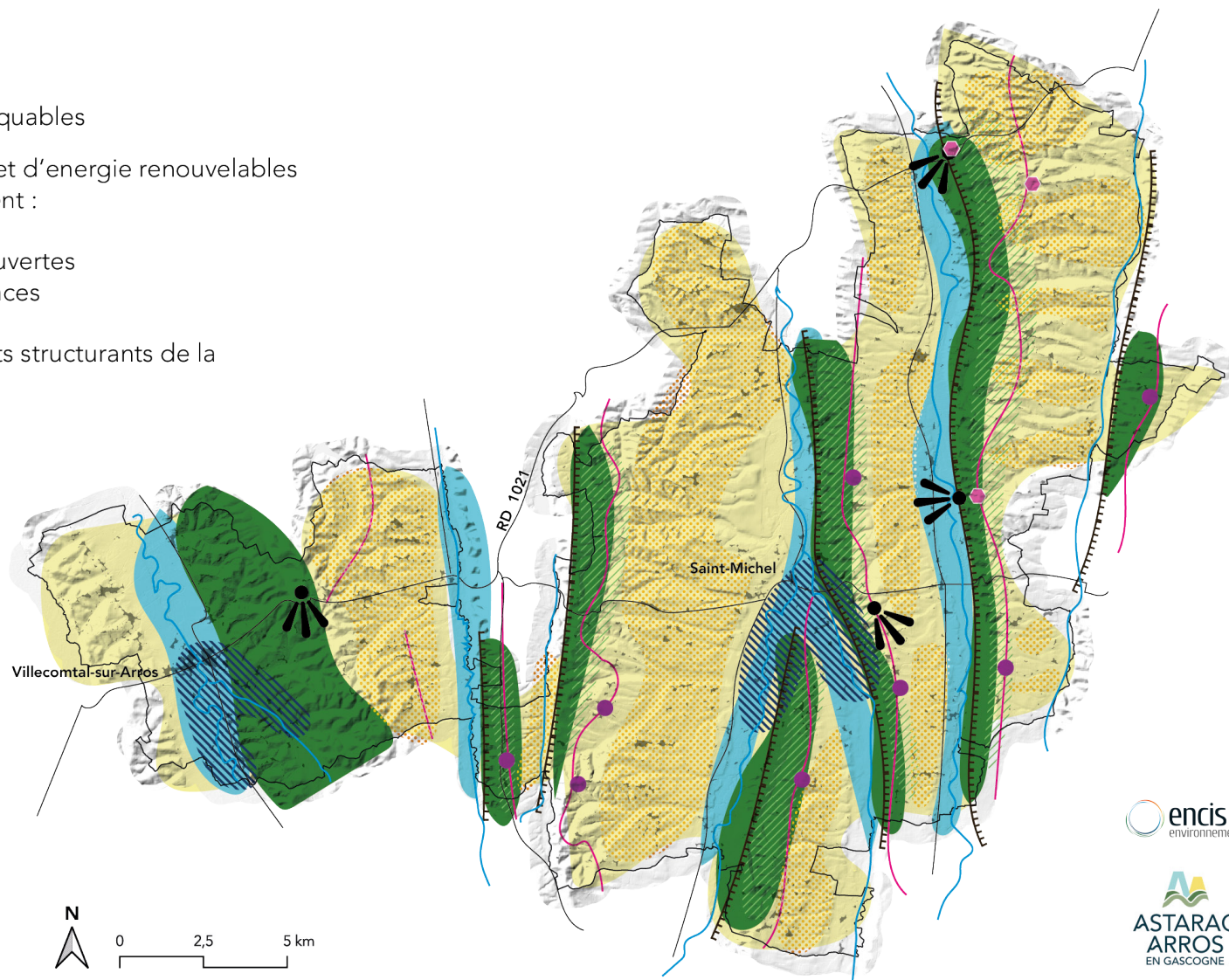
 Protéger les points de vues remarquables

Encadrer les projets d'urbanisme et d'énergie renouvelables selon leur impact visuel, notamment :

-  en crête
-  dans les zones agricoles ouvertes
-  dans les zones de confluences

Maintenir et préserver les éléments structurants de la mosaïque paysagère

-  Boubée
-  Ribère
-  Serre
-  Route de crête (serrades)
-  Motte castrale
-  Village perché
-  Ligne de crête



**AXE 2 : Offrir les
conditions d'un cadre
de vie qualitatif**

Orientation 2.1 : Donner aux populations un accès de proximité aux services et équipements du quotidien

CONSTATS

- ▶ Des communes dotées d'équipements et de services de qualité limitant la dépendance aux pôles de plus grande importance
- ▶ Une distance des pôles urbains structurants impliquant la mobilité des populations
- ▶ Une dépendance des pôles urbains extérieurs pour l'accès à des équipements et services de gamme supérieure

ENJEUX

- ▶ La préservation des services et équipements actuels et leur renforcement pour répondre aux besoins actuels et futurs
- ▶ La définition d'un projet confortant l'équilibre territorial
- ▶ L'accompagnement de la mise à niveau des équipements et la réflexion autour de la mutualisation des services

Orientation 2.1 : Donner aux populations un accès de proximité aux services et équipements du quotidien**Action 2.1.1 : S'appuyer sur les centralités identifiées pour répondre aux besoins des populations**

- Structurer l'offre de services, d'équipements et de commerces autour des pôles de Villecomtal-sur-Arros et Saint-Michel, identifiés dans l'armature territoriale du SCOT de Gascogne, pour maintenir la proximité avec les habitants
- Consolider Saint-Michel comme pôle de proximité au rayonnement local

Action 2.1.2 : Maintenir l'offre de proximité sur les communes rurales

- Porter un projet urbain adapté aux réseaux existants et programmés sur le territoire
- Favoriser les logiques intra-territoriales dans la mutualisation des équipements structurants (sportifs, commerces, services de proximité), dans un objectif d'optimisation des coûts collectifs
- Déployer des services itinérants dans les secteurs les plus isolés permettant de rendre l'offre accessible au plus grand nombre

Action 2.1.3 : Définir un projet répondant aux nouvelles aspirations des populations et confortant l'équilibre territorial

- Créer une offre de nouveaux services en réponse aux besoins identifiés : santé, restauration, tourisme,...
- Soutenir des projets innovants et développer des lieux de vie collectifs et mutualisés, par exemple relais multi-services, point central de livraison type « locker » ...

Orientation 2.2 : Déployer une stratégie de mobilité multiple, efficiente et adaptée à la réalité d'un territoire rural

CONSTATS

- ▶ Un territoire étendu maillé de nombreuses voies de communication
- ▶ Un réseau routier dense et fortement fréquenté par endroits, pouvant générer des nuisances
- ▶ Des ruptures viaires visibles présentant un caractère dangereux
- ▶ Une diversification de l'offre de mobilité à l'œuvre

ENJEUX

- ▶ La mise en œuvre d'un projet de territoire structurant autour d'une meilleure fluidité de la circulation et d'une cohabitation apaisée des usages
- ▶ La poursuite et le développement d'actions en faveur de la multimodalité et des modes actifs pour limiter la dépendance à la voiture
- ▶ L'affirmation des pôles locaux pour limiter la dépendance et l'impératif de mobilité extraterritoriale

Orientation 2.2 : Déployer une stratégie de mobilité multiple, efficiente et adaptée à la réalité d'un territoire rural

Action 2.2.1 : Structurer le réseau routier au regard des réalités rurales

- Identifier clairement un réseau structurant et facilitant les déplacements intersectoriels et extra-territoriaux
- Etablir une hiérarchisation des voies d'intérêt intercommunal, selon les usages et en déterminant des parcours et itinéraires adaptés aux besoins de chaque secteur du territoire
- Développer le maillage doux (piéton-cycle-équestre) par la redéfinition de l'usage de certaines voies secondaires tout en préservant leur qualité

Action 2.2.2 : Développer des actions volontaristes en faveur de la mobilité

- Encourager les mobilités partagées et alternatives par la création d'aires de covoiturage sur des secteurs stratégiques et connectés
- Favoriser les liaisons intercommunales douces permettant les échanges et le maillage du territoire
- Sécuriser les parcours et déployer une signalétique spécifique pour distinguer les voies partagées : cyclables, de loisirs/tourisme et agricole

Action 2.2.3 : Intégrer la dimension touristique et de loisirs dans la stratégie de mobilité

- Développer, en collaboration avec l'ensemble des acteurs, les mobilités actives comme pratique récréative et de tourisme en proposant des itinéraires touristiques de qualité
- Mettre en valeur les itinéraires cyclables et de randonnée par une mise en réseau et la sécurisation des parcours existants, participant à la découverte du territoire

AXE 2

Offrir les conditions d'un cadre de vie qualitatif



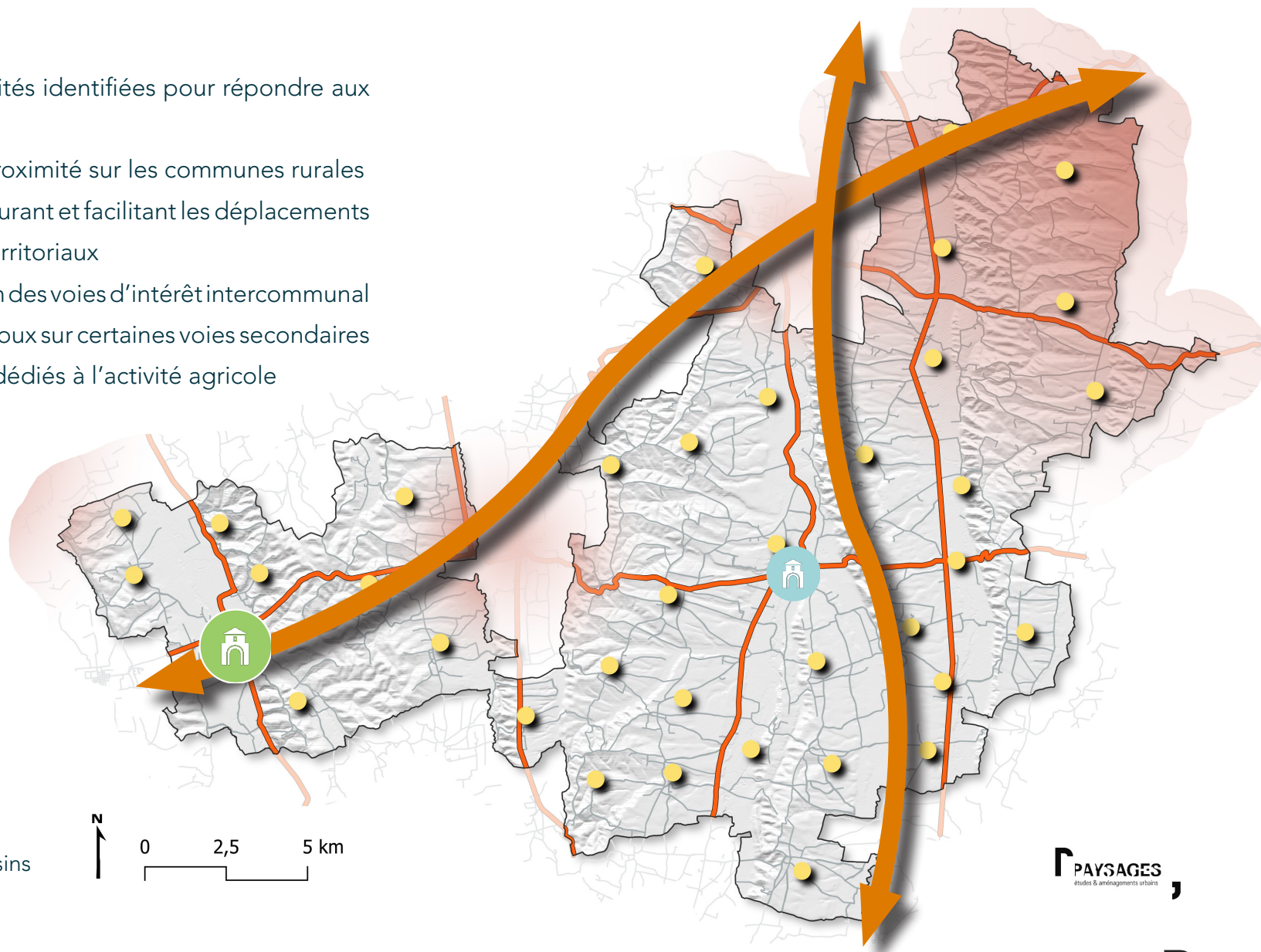
- S'appuyer sur les centralités identifiées pour répondre aux besoins des populations
- Maintenir une offre de proximité sur les communes rurales
- Identifier un réseau structurant et facilitant les déplacements intersectoriels et extra-territoriaux
- Etablir une hiérarchisation des voies d'intérêt intercommunal
- Développer le maillage doux sur certaines voies secondaires
- Proposer des itinéraires dédiés à l'activité agricole



- Réseau routier principal
- Réseau routier secondaire
- Aire d'influence des pôles voisins



0 2,5 5 km



Orientation 2.3 : Valoriser la qualité du cadre de vie comme levier d'attractivité

CONSTATS

- ▶ Un développement des modes actifs pour les loisirs qui se structure progressivement
- ▶ Un patrimoine vernaculaire historique riche, manquant parfois de préservation
- ▶ Une identité patrimoniale encore très présente sur le territoire (fermes-équerrres, conservation des bâtis construits avec d'anciennes méthodes et matériaux)

ENJEUX

- ▶ La mise en valeur du patrimoine par la protection du petit patrimoine bâti et des méthodes de construction traditionnelle
- ▶ La valorisation des atouts paysagers, culturels et patrimoniaux pour renforcer l'attractivité
- ▶ L'intégration des enjeux patrimoniaux et paysagers dans l'évolution des tissus urbanisés et les projets d'aménagement

Orientation 2.3 : Valoriser la qualité du cadre de vie comme levier d'attractivité

Action 2.3.1 : Développer une image territoriale fondée sur des pratiques vertueuses

- Encourager un « tourisme vert » respectueux des ressources naturelles et du patrimoine
- Développer les modes de déplacements actifs autour des lieux touristiques et mettre en valeur les liaisons douces entre les communes

Action 2.3.2 : Préserver le patrimoine local identitaire, garant du cadre de vie

- Protéger les éléments patrimoniaux remarquables garants de l'identité territoriale : murs en terre crue et en damier, colombages, moulins, granges à tabac, séchoirs, puits, fontaines, points de vue, mottes castrales...
- Intégrer des prescriptions architecturales et paysagères sur les sites à forte valeur patrimoniale
- Recenser et protéger le petit patrimoine vernaculaire structurant pour l'identité locale

Action 2.3.3 : Adapter les espaces urbanisés aux enjeux contemporains

- Requalifier les friches urbaines et améliorer les entrées de bourgs, en cohérence avec le tissu bâti et les perceptions paysagères
- Promouvoir une urbanisation douce, favorisant les formes urbaines intégrées au tissu urbain existant et au paysage
- Prendre appui sur les éléments paysagers et naturels dans la requalification des espaces publics :
 - végétaliser les espaces publics et aires de stationnement pour renforcer la biodiversité, améliorer le cadre de vie et lutter contre les îlots de chaleur
 - restaurer les alignements d'arbres, développer les noues et plantations dans les aménagements publics
 - intégrer des espaces de nature dans les projets urbains (placettes, jardins partagés, haies fruitières, ...)

**AXE 3 : Préserver et
valoriser les richesses
environnementales du
territoire**

Orientation 3.1 : Préserver et renforcer la biodiversité

CONSTATS

- ▶ Une mosaïque de milieux naturels et agricoles qui rend le territoire très attractif pour la biodiversité patrimoniale et ordinaire
- ▶ Un maillage de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques d'intérêt régional, mais fragilisés par une concentration des cultures intensives dans les vallées
- ▶ Une fermeture progressive de milieux ouverts riches en biodiversité liée à l'abandon des pratiques pastorales sur les coteaux
- ▶ Le développement du modèle agricole intensif dans les vallées entraînant la disparition des réseaux de haies et autres éléments boisés structurants, provoquant un risque de drainage de milieux humides et des ruptures dans la fonctionnalité de la trame brune

ENJEUX

- ▶ La préservation de la trame bocagère qui assure un rôle de connexion entre les grands réservoirs boisés des coteaux et de multiples services écosystémiques dans les milieux agricoles
- ▶ La maîtrise de l'urbanisation pour préserver les milieux les plus riches en biodiversité et la fonctionnalité écologique du territoire
- ▶ Le maintien de la trame brune et de la biodiversité ordinaire en centre bourg par la création d'espaces de respiration végétalisés dans les nouveaux projets d'aménagement

Orientation 3.1 : Préserver et renforcer la biodiversité**Action 3.1.1 : Renforcer les composantes de la trame verte**

- Reconstituer et préserver le maillage bocager : haies, talus, arbres isolés, bosquets et boisements de coteaux, en soulignant leur rôle multifonctionnel : corridors écologiques, régulation hydrique, protection contre l'érosion, cadre de vie...
- Valoriser les chemins ruraux, anciennes voies ferrées ou routes de crête comme supports de trame verte, en facilitant leur gestion écologique
- Intégrer les éléments de trame verte dans les projets d'aménagement
- Assurer une gestion raisonnée des bords de champs, des fossés et talus
- Développer une approche intégrée de la biodiversité en favorisant la végétalisation des espaces publics, abords d'équipements, voiries et aires de stationnement pour offrir des continuités écologiques en milieu urbanisé

Action 3.1.2 : Préserver les milieux naturels sensibles

- Protéger, dans la mesure du possible, les forêts, zones humides, milieux ouverts, boisements anciens, landes sèches ou prairies à haute valeur écologique
- Reconquérir les friches agricoles abandonnées pour restaurer les continuités écologiques : pelouses sèches, prairies, zones humides en reconversion...
- Mettre en place les conditions favorables à la circulation de la petite faune dans les projets (par exemple traitement des clôtures et des limites)

- Reconstituer et préserver le maillage bocager
- ▨ Zone prioritaire pour la reconstitution du maillage bocager
- ➡ Préserver/renforcer les corridors écologiques
- ➡ Valoriser les chemins ruraux, anciennes voies ferrées ou route de crêtes
- Protéger les forêts, les zones humides, milieux ouverts, boisements anciens, landes sèches ou prairies à haute valeur écologique
- Reconquérir les friches agricoles abandonnées pour restaurer les continuités écologiques



Orientation 3.2 : Gérer durablement la ressource en eau et les milieux aquatiques

CONSTATS

- ▶ Un réseau hydrographique dense structuré autour de quatre bassins versants assurant l'alimentation en eau de l'ensemble du territoire
- ▶ Une protection de la ressource en eau assurée par la définition des périmètres de protection des captages
- ▶ Mais une gestion hétérogène de la ressource sur l'ensemble du territoire entraînant l'exploitation d'une multitude de ressources différentes
- ▶ Un maintien du processus naturel d'infiltration et de ruissellement, favorisant la recharge des masses d'eau sur la majorité du territoire intercommunal...
- ▶ ...mais toutefois une augmentation des risques de pollution des cours d'eau surtout en milieu urbain où l'imperméabilisation des sols accentue le ruissellement non maîtrisé
- ▶ La raréfaction de la ressource en eau

ENJEUX

- ▶ La reconquête de la qualité des eaux superficielles, source de prélèvements d'eaux de consommation (domestiques, urbains, agricoles et industriels)
- ▶ La mise en place de solutions de gestion des eaux pluviales dans les bourgs et les villages, telles que des noues végétalisées, des bassins de rétention et des revêtements perméables, pour réduire les risques de pollution des eaux de surface, limiter le phénomène d'érosion et les inondations locales
- ▶ La promotion d'un développement urbain adapté aux capacités des équipements d'adduction, de collecte et de traitement des eaux usées, notamment dans les zones où l'assainissement autonome prédomine
- ▶ Le stockage et la gestion de la ressource en eau

Orientation 3.2 : Gérer durablement la ressource en eau et les milieux aquatiques

Action 3.2.1 : Préserver les ressources hydriques stratégiques

- Protéger l'intégralité du réseau hydrographique, y compris les petits cours d'eau intermittents et les zones humides connexes
- Protéger les zones de captage d'eau potable, en renforçant les actions de lutte contre les pollutions diffuses agricoles (nitrates, phytosanitaires)
- Identifier et préserver les sources naturelles, mares, étangs, fossés enherbés, en tant que réservoirs de biodiversité et maillons fonctionnels de la trame bleue

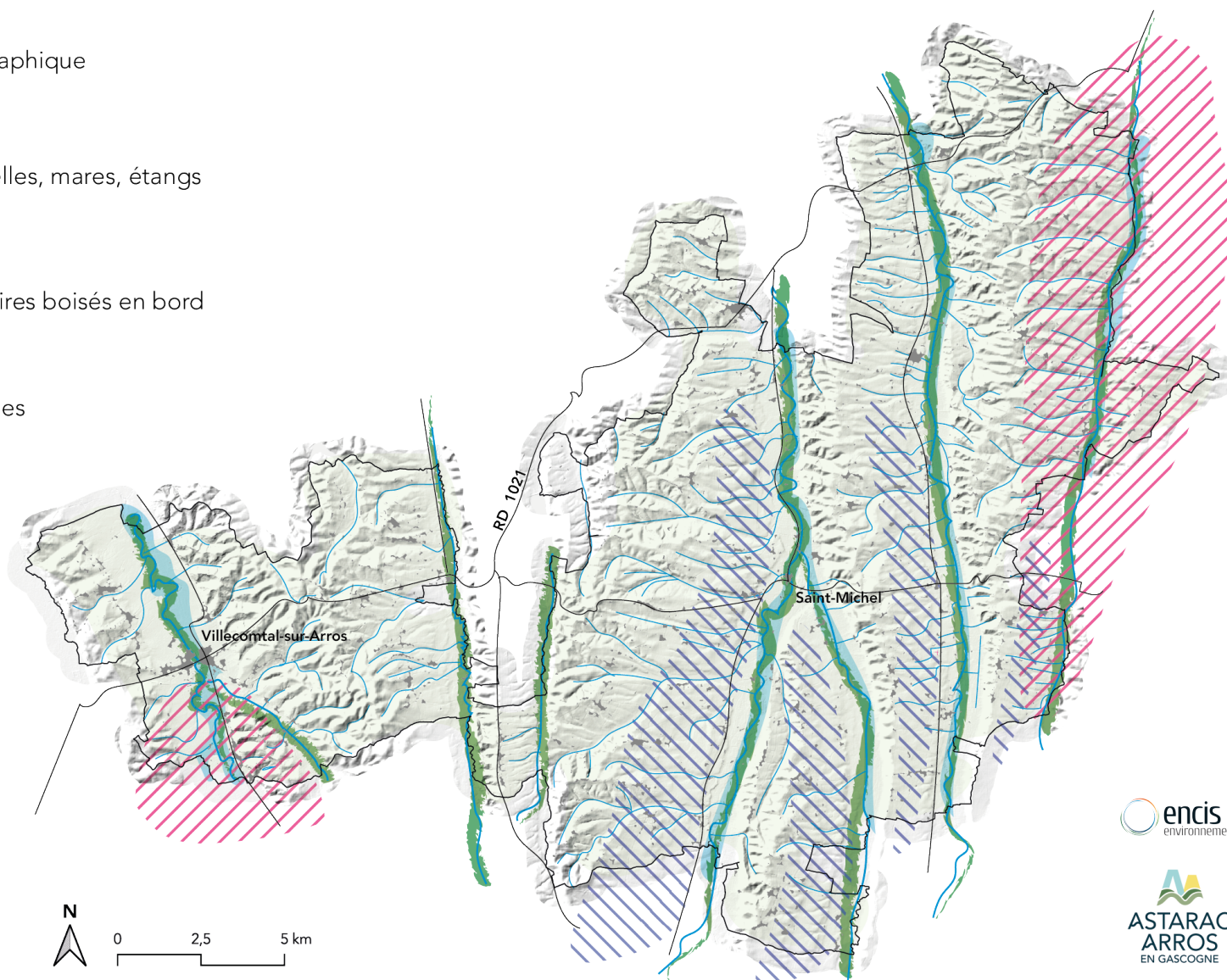
Action 3.2.2 : Restaurer les continuités aquatiques

- Protéger et restaurer les ripisylves, linéaires boisés en bord de rivières, qui jouent un rôle majeur dans la stabilisation des berges, le filtrage des polluants, l'ombrage thermique, et le gîte de la faune aquatique
- Maintenir et reconnecter les chevelus hydrographiques secondaires indispensables pour le fonctionnement du réseau hydrologique global
- Protéger les corridors hydrauliques : éviter les aménagements ou constructions aux abords des fonds de vallées des corridors hydrauliques, maintenir des zones d'expansion des crues et des dispositifs d'infiltration naturelle
- Accompagner les projets de restauration morphologique des cours d'eau (renaturation de berges, diversification des habitats, suppression d'ouvrages bloquants si pertinents)

Action 3.2.3 : Intégrer la trame bleue à l'aménagement

- Valoriser pleinement le rôle régulateur de la trame bleue dans le contexte de changement climatique : atténuation des températures, infiltration des eaux pluviales, limitation des inondations et ruissellements, point de rafraîchissement pour la population
- Intégrer la trame bleue dans les projets et infrastructures, comme composante structurante du territoire : espaces de respiration, dispositifs de stockage de l'eau, corridors écologiques, franges urbaines naturelles...
- Gérer l'infiltration et le ruissellement à la source, par des techniques alternatives (noues végétalisées, fossés, bassins de rétention, désimperméabilisation) dans les espaces publics et privés

-  Protéger l'intégralité du réseau hydrographique
-  Protéger les zones de captages
-  Protéger les aquifères affleurants
-  Identifier et préserver les sources naturelles, mares, étangs fossés enherbés
-  Protéger et restaurer les ripisylves, linéaires boisés en bord de rivières
-  Protéger les corridors hydrauliques
-  Maintenir les zones d'expansion des crues



Orientation 3.3 : Réduire les vulnérabilités et les pollutions

CONSTATS

- ▶ Un changement climatique impactant la structure des sols, diminuant leur capacité à stocker le carbone et modifiant les régimes de précipitations, contribuant à une érosion accrue et dégradant la qualité des sols
- ▶ Des sols agricoles présentant une bonne qualité agronomique sur l'ensemble du territoire mais soumis à des pressions
- ▶ Des zones urbanisées vulnérables aux inondations récurrentes...
- ▶ ...Mais néanmoins un territoire couvert par plusieurs PPRi pour les inondations et les mouvements de terrain, permettant une gestion proactive des risques naturels

ENJEUX

- ▶ La prévention de l'érosion hydrique et de la dégradation des sols afin de protéger la production agricole, les écosystèmes locaux et la durabilité des terres dans le cadre d'une gestion raisonnée des ressources naturelles
- ▶ La prise en compte des impacts du changement climatique dans la gestion des risques naturels (inondations des rivières, mouvements de terrain et érosion) afin de renforcer la résilience du territoire
- ▶ La gestion des pressions agricoles sur la qualité des sols pour maintenir leur capacité et optimiser leur potentiel agronomique
- ▶ La limitation de l'urbanisation et du mitage des terres agricoles pour préserver les surfaces cultivables et minimiser les impacts sur la structure écologique, la biodiversité et la fonctionnalité des sols à long terme
- ▶ La maîtrise du ruissellement et des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire pour limiter les risques en milieu urbanisé, agricole et naturel, en privilégiant des solutions locales adaptées

Orientation 3.3 : Réduire les vulnérabilités et les pollutions

Action 3.3.1 : Adapter le développement aux aléas naturels

- Intégrer systématiquement les risques d'inondation, de coulées de boue, d'érosion ou de mouvements de terrain dans les choix de localisation des zones à urbaniser
- Encadrer fortement les extensions urbaines en zones à aléa fort
- Favoriser l'infiltration des eaux à la parcelle (gestion à la source), la végétalisation et la désimperméabilisation des sols dans les zones bâties ou à urbaniser

Action 3.3.2 : Préserver la qualité des sols et des eaux

- Préserver les sols agricoles vivants, notamment en zones vulnérables à l'érosion ou au ruissellement
- Protéger les sols à fort potentiel agronomique ou écosystémique
- Favoriser une gestion qualitative de l'assainissement

Action 3.3.3 : Encourager les pratiques conservatoires

- Accompagner l'implantation de haies, bandes enherbées, talus, arbres isolés en bord de parcelle pour filtrer les eaux de ruissellement et maintenir la fertilité des sols
- Gérer écologiquement les fossés, chemins et bords de routes pour limiter l'érosion, améliorer l'infiltration et offrir des corridors écologiques secondaires

**AXE 4 : Soutenir une
économie diversifiée,
ancrée dans les
ressources du territoire**

Orientation 4.1 : Soutenir une activité agricole dynamique intégrée au fonctionnement du territoire

CONSTATS

- ▶ Une activité agricole omniprésente, riche et diversifiée, en appui sur les ressources du territoire
- ▶ Une déprise de l'activité agricole mais une dynamique de valorisation des produits locaux à l'œuvre sur le territoire
- ▶ La menace de conflits habitat/agriculture par une urbanisation diffuse

ENJEUX

- ▶ Le maintien d'une agriculture diversifiée autour de la polyculture élevage pour assurer la préservation des milieux ouverts riches en biodiversité et le maintien d'une mosaïque d'habitats
- ▶ Le soutien à l'activité agricole en encourageant sa transition vers des pratiques moins impactantes pour l'environnement, en facilitant la reprise d'exploitation et en permettant sa diversification au niveau local et extraterritorial
- ▶ La gestion raisonnée des évolutions urbaines et agricoles

Orientation 4.1 : Soutenir une activité agricole dynamique intégrée au fonctionnement du territoire

Action 4.1.1 : Préserver les paysages agricoles identitaires du territoire

- Protéger les espaces agricoles à fort potentiel agronomique et/ou à forte valeur paysagère afin d'éviter leur dégradation
- Protéger les plateaux fertiles, les plaines alluviales irriguées (comme les ribères)
- Maintenir un tissu agricole diversifié et vivant : soutenir la diversification agricole (hébergements en ferme, accueil de camping-cars, restauration) et les circuits courts

Action 4.1.2 : Favoriser la cohabitation apaisée entre habitat et agriculture

- Traiter les interfaces entre espaces agricoles et zones urbanisées afin de garantir une cohabitation harmonieuse : haies, cheminements, écrans paysagers
- Réduire les conflits d'usages par des aménagements tampons végétalisés et non bâtis

Action 4.1.3 : Accompagner la modernisation de la filière agricole

- Renforcer la structuration économique locale en misant sur la production agro-alimentaire vers le circuit-court et la proximité (vente directe à la ferme, transformation, boutiques de producteurs...)
- Adapter les outils de production aux évolutions climatiques et aux pratiques agricoles : stockage de l'eau, production d'ENR,....

Orientation 4.2 : Déployer une stratégie économique en appui sur l'armature urbaine

CONSTATS

- ▶ Un territoire à la croisée de plusieurs bassins économiques qui bénéficie d'une dynamique de l'emploi favorable
- ▶ La présence d'une économie agro-industrielle créant de l'emploi et valorisant l'agriculture locale
- ▶ Une économie diffuse sur le territoire en mixité avec l'habitat et l'agriculture
- ▶ Une attractivité territoriale en lien avec le renouvellement des pratiques professionnelles (numérique, télétravail, ...)

ENJEUX

- ▶ Le maintien et le développement de la filière agro-alimentaire
- ▶ Le soutien au tissu de petites entreprises, aux commerces et services de proximité
- ▶ La création d'opportunités d'emplois pour le maintien de la population sur le territoire

Orientation 4.2 : Déployer une stratégie économique en appui sur l'armature urbaine

Action 4.2.1 : Conforter le rôle des pôles économiques identifiés

- Maintenir et renforcer l'offre commerciale et de services notamment dans le centre de Villecomtal-sur-Arros
- Conforter et favoriser le développement des ZAE existantes, notamment à Villecomtal-sur-Arros
- Développer une stratégie d'accueil favorisant la synergie entre les activités existantes et celles à venir
- Accompagner le développement et l'implantation de nouvelles activités sur des zones identifiées et stratégiques

Action 4.2.2 : Etayer la structure économique en valorisant les ressources locales variées

- Accompagner le développement de l'économie résidentielle et des services à la personne dans les bourgs pour plus de proximité avec les habitants
- Dynamiser le tissu économique local par la mixité des fonctions non nuisantes au sein du tissu résidentiel
- Accompagner l'implantation de nouvelles activités alliant production agricole et valorisation du terroir

Action 4.2.3 : Encourager les lieux d'innovation et de coopération économique

- Soutenir des projets innovants et polyvalents : tiers-lieux, espaces de coworking, accueil d'artistes et de séminaires... dans un objectif de diversification de l'offre et d'accueil de plus larges profils
- Soutenir les formes d'activités plus modernes : télétravail, startups rurales...
- Permettre la réhabilitation du bâti agricole notamment pour des usages économiques

Action 4.2.4 : Encadrer les pratiques et le développement de l'activité

- Accompagner l'implantation de l'artisanat et commerce de détail en mixité avec l'habitat sous conditions de critères paysagers, routiers et environnementaux
- Encadrer les nuisances générées par les activités économiques (bruit, trafic, odeurs)
- Localiser les projets d'activités d'ampleur dans des zones adaptées aux contraintes d'accessibilité

Orientation 4.3 : Faire du tourisme un levier de l'économie locale

CONSTATS

- ▶ Une offre touristique de pleine nature et d'agritourisme diversifiée (circuits de randonnées pédestres et cyclables, géocaching, course d'orientation, ferme pédagogique, ...)
- ▶ ...Mais une activité touristique saisonnière

ENJEUX

- ▶ La poursuite du développement d'une offre culturelle diversifiée et adaptée aux familles
- ▶ Le développement d'une transition vers un tourisme 4 saisons pour renforcer l'attractivité du territoire et pérenniser les structures touristiques
- ▶ La valorisation des atouts paysagers et culturels dans leur dimension touristique pour renforcer l'attractivité du territoire et faciliter sa découverte

Orientation 4.3 : Faire du tourisme un levier de l'économie locale

Action 4.3.1 : Porter une stratégie touristique globale

- Appuyer les actions touristiques et articuler ces initiatives avec les orientations du PNR
- Faciliter la mobilité tout type à l'échelle intercommunale et avec les territoires voisins pour gagner en visibilité et en positionnement
- Valoriser le patrimoine paysager et bâti vernaculaire moteur d'une offre touristique

Action 4.3.2 : Structurer une offre touristique plurielle et cohérente, à l'image du territoire

- Maintenir une offre diversifiée : gîtes de groupe, plein air, chambre d'hôtes
- Sécuriser et renforcer des itinéraires cyclables et de randonnée (labellisation PR, circuits vélo-auto-moto) invitant à la découverte du territoire

Action 4.3.3 : Encourager les initiatives touristiques innovantes

- Ouvrir à de nouvelles pratiques touristiques : habitat insolite, séjours à la ferme, activités ludiques, parcours itinérants...

Orientation 4.4 : Faire du territoire un acteur engagé dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique

CONSTATS

- Des énergies renouvelables en hausse où le solaire photovoltaïque et les bioénergies occupent une place croissante dans la production énergétique locale
- Un secteur résidentiel énergivore et une dépendance aux énergies fossiles (liée aux transports routiers et au chauffage)
- Des émissions de GES dominées par le secteur agricole
- Des répercussions multiples liées au phénomène de réchauffement climatique : dégradation des écosystèmes locaux, aggravation des risques naturels, concentration des îlots de chaleur urbains...

ENJEUX

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), en favorisant les sources d'énergies renouvelables et des solutions de mobilité durable afin de promouvoir la transition énergétique et de diminuer la dépendance aux énergies fossiles
- Le développement d'un urbanisme économe en énergie et en déplacement, en favorisant le renouvellement urbain, la densification et la mixité fonctionnelle, tout en assurant la réhabilitation d'un point de vue énergétique des bâtiments anciens
- L'optimisation de la production locale d'énergie de source renouvelable pour répondre aux ambitions d'être un territoire TEPOS
- La prise en compte, dans l'aménagement du territoire, des risques liés aux événements climatiques extrêmes afin de minimiser les conséquences sur les activités économiques, la santé publique et le cadre de vie

Orientation 4.4 : Faire du territoire un acteur engagé dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique

Action 4.4.1 : Structurer la production d'énergies renouvelables (objectif TEPOS)

- Intégrer les ressources renouvelables dans les projets de développement économique, de logement, de tourisme, de mobilité...
- Prioriser le photovoltaïque en toiture (bâtiments communaux, agricoles, hangars, logements collectifs, surfaces commerciales), afin de valoriser le foncier déjà artificialisé et limiter l'emprise au sol
- Encadrer la production d'énergies renouvelables, dont l'agrivoltaïsme, via la définition de critères territorialisés (compatibilité agronomique, qualité paysagère, covisibilité avec le patrimoine ou les crêtes), en cohérence avec les stratégies supracommunales
- Réguler les installations photovoltaïques au sol, en évitant les zones à fort enjeu paysager (plateaux ouverts, ribères agricoles, lignes de crêtes) ou écologique (zones humides, continuités vertes)

Action 4.4.2 : Réduire les consommations énergétiques (objectif TEPOS)

- Encourager la rénovation énergétique du bâti existant, notamment les logements privés (maison de pierre, terre crue, ...), en accompagnant les habitants pour lutter contre la précarité énergétique
- Inciter à des rénovations respectueuses de l'architecture locale (matériaux biosourcés, conservation des volumes, intégration paysagère)
- Promouvoir les mobilités alternatives à la voiture individuelle par la mise en valeur de la mobilité électrique

Action 4.4.3 : Intégrer l'énergie et l'adaptation au changement climatique dans les pratiques agricoles

- Maîtriser le développement de la méthanisation en veillant à son échelle, son insertion paysagère, ses flux logistiques et sa compatibilité avec les ressources locales (lisier, CIVE, biodéchets)
- Encourager les équipements économes en énergie (panneaux thermiques, serres bioclimatiques...) et le stockage des eaux de pluie

Action 4.4.4 : Inscrire le territoire dans une stratégie d'adaptation au changement climatique

- Mobiliser le changement climatique comme fil directeur des choix d'aménagement : gestion de l'eau, formes urbaines compactes, préservation des sols agricoles et naturels, confort thermique
- Articuler le PADD avec les objectifs des schémas régionaux (SRADDET, PCAET) et des projets territoriaux (PNR, charte forestière, ...)
- Renforcer la résilience des bourgs et hameaux : îlots de fraîcheur, désimperméabilisation, végétalisation, gestion des eaux pluviales, renouvellement urbain



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**